



		Service de l'aménagement du territoire Division du transport	
CHEMIN DE LA PASSE/PONCEAU ACCÈS INTERDIT AUX CAMIONS ET VÉHICULES-OUTILS DONT LE POIDS EXCÈDE 30 TONNES ET PLUS "SIGNALISATION PROPOSÉE"			
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES			
DESSINÉ	<u>A.VÉZINA</u>	PRÉPARÉ	<u>A.VÉZINA</u>
RECOMMANDÉ	<u> </u>		